

m'ont précédé, ce ne sera pas une tâche facile, bien au contraire. C'est pour nous un honneur de voir le député de York-Scarborough diriger cette discussion. Sauf erreur, il est le premier actuaire à être élu à la Chambre des communes et il est donc tout à fait approprié qu'il propose ce projet de loi.

Si complexe soit-elle, j'approuve sans réserve l'initiative visant à permettre aux Canadiens d'être informés sur la viabilité des divers régimes de pension et de participer aux solutions en cas de problèmes. Et surtout, cette mesure est compatible avec le degré de responsabilité que les Canadiens attendent du gouvernement. Le gouvernement doit être aussi responsable que possible dans la gestion de ses affaires financières. A long terme, il ne doit pas se limiter à s'occuper des cotisations des participants à ces régimes; il doit en outre supprimer le danger qu'une dette risque d'échoir aux contribuables canadiens si l'on ne surveille pas de près la situation.

Pour conclure, j'applaudis à l'initiative du député et j'attends avec impatience les autres exposés sur cette mesure législative d'importance vitale.

[Français]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, je voudrais faire part à la Chambre de la position du gouvernement suite au dépôt en première lecture par l'honorable député de York-Scarborough (M. McCrossan) le 2 décembre dernier du projet de loi C-255. C'est un projet de loi privé qui demanderait au ministre des Finances de déposer au Parlement des évaluations actuarielles triennales préparées par l'actuaire en chef du Département des assurances des régimes de pensions des Forces canadiennes, des juges, des députés, de la Fonction publique, de la Gendarmerie royale du Canada et de la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires.

De plus, le projet de loi exigerait une évaluation actuarielle du Régime de pensions du Canada tous les trois ans, au lieu de tous les cinq ans, comme c'est la situation présentement.

Il exigerait également une évaluation détaillée des coûts des prestations payables en vertu de la Loi sur la sécurité de la vieillesse.

Monsieur le Président, le gouvernement considère comme valable l'idée du dépôt à intervalles plus réguliers d'évaluation actuarielle portant sur tous les régimes publics de pensions. Cette idée rejoint d'ailleurs les recommandations déjà faites à cet effet par le Vérificateur général et, comme on l'a mentionné, par le Comité parlementaire spécial sur la réforme des pensions.

Le dépôt de ce rapport permettra au Parlement et au public en général d'avoir une perspective globale des engagements à long terme du gouvernement quant au Régime public de pensions qui tombe sous sa juridiction.

Monsieur le Président, de telles normes seraient également compatibles avec les normes imposées par le gouvernement aux régimes de pensions privés. Alors, le gouvernement donne donc son accord pour déférer le projet de loi à un comité parlementaire pour un examen plus approfondi et sur ce, monsieur le Président, je demanderais la tenue d'un vote.

L'ajournement

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! Le vote? Très bien.

[Traduction]

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Charest): M. McCrossan, avec l'appui de M. Brisco, propose que le projet de loi C-255, Loi imposant certaines exigences en matière de rapports sur les régimes publics de pensions et modifiant certaines lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 2^e fois, est renvoyé à un comité législatif.)

Le président suppléant (M. Charest): En conséquence, le projet de loi est renvoyé à un comité législatif. Je crois que tous les députés seront d'accord pour dire qu'il est 18 heures.

• (1750)

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 46 du Règlement.

LES AFFAIRES SOCIALES—LES MAUVAIS TRAITEMENTS INFLIGÉS AUX PERSONNES ÂGÉES

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, le 3 décembre dernier j'ai demandé ici au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) ce que le gouvernement entendait faire un sujet des mauvais traitements qui sont infligés aux personnes âgées. J'ai alors signalé que j'avais participé en octobre à un colloque organisé comme groupe de travail spécial dans la ville de North York par M. le maire Lastman afin d'étudier ce problème crucial. Ce groupe de travail fonctionne depuis un an sous la présidence de M. Jerry Cooper et est coordonné par sa femme, Eleanor.

Comme vous le savez bien, notre situation démographique est en évolution. Comme le faisait remarquer plus tôt aujourd'hui un des orateurs, il fut un temps où le Canada avait la population la plus jeune du monde. Mais dans une ou deux décennies nous aurons, d'après les prévisions, une des populations les plus vieilles du monde.

Il est très important que les hommes et les femmes se penchent sur les mauvais traitements infligés aux personnes âgées. Je connais le maire Lastman qui, je l'ai dit, a eu il y a des années la prévoyance de créer un groupe d'étude des mauvais traitements aux enfants, alors que rares étaient ceux qui voyaient là un problème. Grâce à cette initiative la question a été étudiée. Il y avait, bien sûr, beaucoup de problèmes dans ce domaine, et ils ont réussi à faire adopter des solutions pratiques.